

AMCo

ASSEMBLEE GENERALE 2015

Procès-Verbal

Paris, le 9 juin 2015

Suite à la convocation du Président de l'association en date du 19 mai 2015, les membres de l'Association du Master de Droit des Contrats et de la Concurrence de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (AMCo) se sont réunis en Assemblée générale le **4 Juin 2015** à 19h30 au Cabinet Gide Loyrette Nouel (22 cours Albert Ier 75008 Paris).

17 membres de l'association étaient présents et 4 étaient représentés. La liste des membres présents et des pouvoirs représentés est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale était présidée par Gregoire de ROYER, Président de l'association.

Le secrétariat de la séance était assuré par Clément REY, Secrétaire de l'association.

L'ordre du jour a été préalablement rappelé par le Président :

- Le bilan de l'année 2014-2015 pour chaque pôle de l'Association,
- Quitus au trésorier de sa comptabilité,
- Le changement de dénomination de l'Association (dorénavant « Association du Master de Droit de la Concurrence et des Contrats »),
- Pouvoirs au président pour modifier les statuts pour tenir compte du changement de nom du Master,
- La détermination de la politique de l'association pour l'année universitaire 2015-2016,
- Les questions diverses qui seront posées.
- Le renouvellement du bureau, celui-ci était constitué pour l'année 2014-2015 de 5 postes :
 - Le président, la vice-présidente, le secrétaire et le trésorier sont candidats pour un nouveau mandat,
 - Le secrétaire-adjoint n'a pas souhaité candidater pour un nouveau mandat,
 - Le président propose d'intégrer au bureau un trésorier-adjoint élu par l'AG.

Lors du débat, les éléments suivants ont été abordés :

1. Bilan de l'année universitaire 2014-2015

A.Généralités

En plus des échanges de mails réguliers, le bureau s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2014-2015 :

- Le 11 septembre 2014
- Le 9 décembre 2014
- Le 24 mars 2015

1
CR JK

Le bureau et l'association ont participé à :

- Organisation de la cérémonie de remise des diplômes et de parrainage de la nouvelle promotion le 6 novembre 2014 au Tribunal de commerce de Paris
- Aide à l'organisation du colloque du 18 mars 2014 « *La Loi Hamon du 17 mars 2014 : un an après* » (intervention du pôle communication en support)
- Communication d'offres de stages et d'offre d'emploi tout au long de l'année
- Mise en place et diffusion d'un annuaire des anciens
- Amélioration de l'aspect communication (cf. infra)

Bilan : l'année écoulée a été très satisfaisante pour le bureau de l'AMCo. Elle a notamment permis de se concentrer sur un travail de fond (refonte du Site Internet, développement sur les réseaux sociaux, etc.) et d'établir de nouveaux process qui serviront sur le long terme, en particulier au sein de chaque pôle.

A ce jour, l'AMCo compte 88 membres.

B. Compte rendu de l'année écoulée par l'ensemble des pôles

i) Pôle réseau

Composition du pôle réseau pour l'année 2014-2015 :

- Grégoire DE ROYER (membre référent)
 - Pauline BESSEAU-AYASSE
 - Fanny DRIEUX
- Réunion du pôle réseau : le 21 octobre 2014

Mise en place du nouvel annuaire de l'association a été effectuée le 6 février 2015 (avec communication par mails séparés des mots de passe permettant d'accéder aux documents).

Bilan : l'annuaire a été diffusé relativement tard par rapport à la recherche de stage et a semblé difficile à utiliser avec les mots de passe. Cet annuaire devra être remis à jour, diffusé plus tôt et plus facilement accessible.

ii) Pôle évènements juridiques

Composition du pôle évènements juridiques pour l'année 2014-2015 :

- Victor PREVESIANOS (membre référent)
 - Mélodie BAROIN
 - Laura BOISIER
 - Pauline BESSEAU-AYASSE
 - Camille PETIAU

Le pôle évènements juridiques ne s'est pas réuni cette année puisqu'aucun évènement n'a sollicité le soutien de l'AMCo. Cependant, certains membres de l'association regrettent l'absence de convocation du pôle, malgré plusieurs idées de projets en début d'année.

iii) Pôle communication

Composition du pôle communication pour l'année 2014-2015 :

- Jennifer MARCHADIER (membre référent)
 - Pauline BESSEAU-AYASSE

- Barbara MONTI
- Claire LEBORGNE
- Matthieu LAVENTURIER
- Clément REY

Le pôle communication étant passé de 3 à 6 membres pour l'année 2014-2015, il a été décidé de procéder régulièrement à l'organisation de réunions au sein du pôle afin de coordonner la mise en place des projets du pôle et d'en assurer le suivi. Ainsi, trois réunions ont été organisées à l'initiative du membre référent :

- 25 octobre 2014 à Versailles
- 6 décembre 2014 à Paris
- 20 février 2015 à Paris

Les principaux projets gérés par le pôle communication pour l'année 2014-2015 étaient les suivants :

- **Poursuite de la gestion des plateformes relatives à l'association et au Master**
 - Page Facebook du Master
 - Page Twitter du Master
 - Groupe LinkedIn du Master
 - Site Internet de l'association : <http://amcouvsq.wordpress.com>
 - Ancien site Internet du Master : <http://M2DPC.uvsq.fr>
- **Mise en place du nouveau site Internet du Master**
 - Définition du contenu à mettre en ligne
 - Nom de domaine <http://M2-cc.com>
- **Création d'une nouvelle plaquette de présentation du Master**
 - Actualisation des témoignages (autorisation pour procéder à la publication des photos)
 - Actualisation de la formation dispensée
 - Mot de la Directrice
 - Définition des partenariats (*accord pour utilisation du logo des partenaires : cabinets d'avocats, entreprises, juridictions...*)
 - Réalisation de la plaquette (mise en page et suivi des autorisations) par Clément Rey

Le pôle se félicite du succès de ces différents projets. Le site Internet de l'AMCo continue d'être régulièrement visité. Quant au nouveau site Internet du Master, ce dernier a reçu près de 145 visites pour son premier jour de mise en ligne (le 29 Mai 2015).

La nouvelle plaquette du Master sera imprimée en une vingtaine d'exemplaires, afin d'améliorer la visibilité du Master lors de manifestations ou de journées de présentation à la Faculté (exemple : journée de recrutement de la prochaine promotion).

iv) Pôle événements internes

Composition du pôle événements internes pour l'année 2014-2015 :

- Josselin LE CUNFF (membre référent)
 - Vanessa JIMENEZ SERRANIA
 - Dexter MORTIER
 - Quentin MONFRONT

Trois soirées événementielles ont été organisées durant l'année écoulée, auxquelles ont participé les nouveaux étudiants de la promotion Frank Gentin (2014-2015) :

- o Le Vendredi 14 Novembre 2014 (au Bistrot des artistes, Paris)

- o Le Vendredi 9 Janvier 2015 (au Night Owl, Paris)
- o Le Vendredi 29 Mai 2015 (au Flaq, Paris)

D'autre part les membres du bureau ont organisé des dîners de retrouvailles pour chaque promo.

Compte tenu des retours favorables qui ont été reçus après l'organisation de ces trois derniers événements, l'activité de ce pôle devra chercher à créer des rendez-vous pour les anciens et les étudiants.

Le président propose un parrainage et de travailler à une vraie solution pour un voyage de deux jours des étudiants. Une réunion de bureau aura lieu d'ici la fin de l'année universitaire pour réfléchir à ces projets.

2. Bilan financier de l'association

Le Trésorier de l'association a rappelé que l'association disposait, au 4 juin 2015, de 1 102,59 € sur son compte courant et de 4 603,97 € sur son livret A, soit un total de 5 713,06 €.

Les comptes de l'association ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du bureau, l'assemblée générale a également décidé de poursuivre la formule des cotisations à vie, fixées à 17 euros.

3. Actualisation des statuts

L'AG donne les pleins pouvoirs au bureau et au président pour mettre à jour les statuts et tenir compte de :

- Du changement de dénomination du Master

Ainsi, le titre des statuts est remplacé par le suivant :

« Statuts de l'association du Master Droit de la Concurrence et des Contrats »

L'article 1er « Dénomination et Durée » est remplacé par le texte suivant :

« Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « Association du Master de Droit de la Concurrence et des Contrats » et dont le sigle est AMCo ».

L'AMCo a été déclarée le 03 juin 2009 à la préfecture de Versailles.

Sa durée est illimitée. »

Le premier paragraphe de l'article 2 « Buts et moyens » est remplacé par le texte suivant :

« L'AMCo a pour but de promouvoir le Master Droit de la Concurrence et des Contrats de l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (ci-après « la Formation ») ainsi que de développer et faciliter, d'une part, les relations entre ses anciens étudiants et, d'autre part, les relations entre ces derniers et les entreprises. »

- De la modification des membres obligatoires du bureau

Le premier paragraphe de l'article 13.1 « Fonctions obligatoires » est remplacé par le texte suivant :

« Le Bureau comprend au moins :

- un Président

cr 4 R

- un Vice-président
- un Trésorier
- un Secrétaire »

Le paragraphe « Le Vice-président » de l'article 13.2 « Fonctions facultatives » est supprimé, et est inséré à l'article 13.1 « Fonctions obligatoires ».

- De la modification du calendrier de l'élection du bureau

Le premier paragraphe de l'article 14 « Election du bureau » est remplacé par le texte suivant :

« Les membres du bureau sont élus une fois par an au plus tard le 31 octobre de chaque année. Le mandat de chaque membre du bureau court jusqu'à la prochaine élection du bureau. »

4. Politique de l'association pour l'année universitaire 2014-2015

Le bureau propose de continuer à développer le fonctionnement de l'association via les pôles dans le sens pris depuis un an, en animant le réseau des anciens et en favorisant les rencontres avec les nouveaux étudiants.

Le bureau souhaite aussi réfléchir à l'autonomie des activités de l'AMCo, en particulier pour certains évènements juridiques.

5. Questions diverses

La question de la mise en place d'une CVthèque sur le nouveau Site Internet du Master a été posée. Le pôle réseau et le pôle communication se réuniront prochainement pour définir les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Egalement, l'AMCo, la promotion Frank Gentin (promotion 2014/2015) et la Direction du Master se rencontreront prochainement afin de préparer la cérémonie de remise des diplômes qui aura lieu en octobre ou novembre 2015.

6. Renouvellement du bureau

- **Création du poste de Trésorier adjoint**

Le bureau a proposé de mettre en place un poste de Trésorier adjoint (en vertu de l'article 13.2 des Statuts de l'association), afin d'avoir un bureau à six postes représentatifs des dernières promotions.

L'assemblée générale a adopté cette proposition à l'unanimité.

- **Votes**

Conformément à l'article 14 des Statuts de l'association, l'Assemblée générale a procédé au renouvellement du bureau comme il suit :

Pour la Présidence

Grégoire de ROYER a été élu au poste de Président de l'association à l'unanimité des voix.

Pour la Vice-présidence

Jennifer MARCHADIER a été élue au poste de Vice-présidente de l'association à l'unanimité des voix.

Pour le Trésorier

Victor PREVESIANOS a été élu au poste de Trésorier de l'association à l'unanimité des voix.

Pour le Trésorier adjoint

Marc-Antoine PICQUIER a été élu au poste de Trésorier adjoint de l'association à l'unanimité des voix.

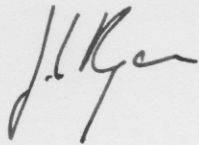
Pour le Secrétaire

Clément REY a été élu au poste de Secrétaire de l'association à l'unanimité des voix.

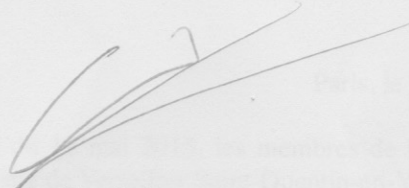
Pour le Secrétaire adjoint

Stéphanie ESSIMI a été élue au poste de Secrétaire adjointe de l'association à l'unanimité des voix.

La séance est levée à 21h20.



Le Président
Grégoire de ROYER



Le Secrétaire
Clément REY